

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

DE RATTACHEMENT DE VOTRE COMMUNE

PRISE EN CHARGE DOMICILE / ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

- ➡ Systématique si votre enfant est scolarisé dans l'établissement scolaire rattaché à votre commune de résidence.
- ➡ Au cas par cas si une demande de dérogation a été faite pour que votre enfant soit scolarisé dans un autre établissement. **Les dérogations délivrées par l'éducation nationale n'ouvrent pas automatiquement droit à un transport scolaire.** (contacter le service transports)

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

		COMMUNE DE RÉSIDENCE							
		Combloux	Cordon	Les Contamines-Montjoie	Domancy	Megève / Demi-Quartier	Passy	Praz- Sur-Arly	Saint-Gervais
									Sallanches
Écoles	maternelle et élémentaire Alexis Bouvard (p.9)			✓					
	maternelle et élémentaire Saint-Jean Baptiste (p.10)				✓				
	maternelle et élémentaire Henry Jacques le Même (p.10)				✓				
	maternelle et élémentaire du Plateau d'Assy (p.11)					✓			
	maternelle et élémentaire de l'Abbaye (p.11)					✓			
	élémentaire du Fayet (p.11)								✓
	élémentaire du Gollet (p.11)								✓
	élémentaire de Saint-Nicolas de Véroce (p.11)								✓
	élémentaire de l'Assomption (p.11)								✓
Collèges	élémentaire Marie Paradis (p.11)								✓
	Émile Allais (p.12-13)	✓			✓		✓	✓ ²	
	Saint-Jean Baptiste (p.12-13)	✓			✓		✓		
	du Verney (p.14)		✓		✓				✓
	Saint-Joseph (p.15)		✓		✓		✓		✓
	de Varens (p.16)			✓			✓		✓
Lycées	de l'Assomption (p.17)			✓			✓ ¹		✓
	du Mont-Blanc - René Dayve (p.18-19)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Saint-Joseph (p.20-21)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Centre Technique du Mont-Blanc (p.20-21)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Horace Bénédict de Saussure (p.22-23)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

1 : uniquement pour le secteur des Plagnes

2 : uniquement pour les secteurs de Saint-Nicolas-de-Véroce, le Gollet, Cupelin et le Freney